

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Floraison Inc.	Numéro de permis 2007506	Date d'inspection Le 28 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Floraison		Numéro de téléphone (506) 855-5987	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	14 avr. 2022	21 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La responsable a ajouté sur le mur dans tous les classes, un plan de l'étage en indiquant la sortie et les étapes à suivre pour chaque membre du personnel.			
Commentaires généraux			
Lors de la visite, certains groupes préscolaires étaient dehors.			
La mentore en assurance de la qualité recommande que toutes les locaux soient identifiés(sur la porte ou en haut du cadre de chaque porte) en utilisant le plan à l'échelle tel que envoyé et approuvé par le prévôt des incendie.			

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2022

Date

original signé par
Maurine Faidherbes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2022

Date